

**Communauté de communes
du
Romorantinais et du Monestois**

ZAC II DES GRANDES BRUYÈRES

DOSSIER DE REALISATION DE ZAC

Modification du périmètre

Novembre 2021

Pièce 02 : **PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS**

Actualisation des surfaces

La ZAC II des Grandes Bruyères est destinée à accueillir des constructions à usage :

- Industriel
- Artisanal
- Commercial
- De services
- D'hôtellerie et de restauration
- D'entrepôts

Les bâtiments à usage d'habitation et locaux annexes liés à une activité ci-dessus sont autorisés à condition que leur volume et leur architecture soient intégrés à l'architecture générale du projet.

Les aires d'accueil, d'information, de jeux, de sports et de loisirs annexés aux bâtiments d'entreprises sont autorisées ainsi que le stationnement lié à l'activité considérée.

Les équipements publics ainsi que les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics sont également autorisés.

La surface globale autorisée est de 155 629 m², répartie comme suit :

Îlot 1	65 907 m ²
Îlot 2	25 858 m ²
Îlot 3	5 869 m ²
Îlot 4	26 976 m ²
Îlot 5 (ex îlot 6)	31 019 m ²